

NUMÉRO E-E117013

VALABLE JUSQU'AU 07/10/2023

ÉDITÉ LE

23/06/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2011

Forme juridique : SAS

Capital : 1 121 232

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOURGES

Siret : 301 340 584 05847

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 62155128

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD FR00016500LI

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2022

Raison sociale : ENGIE HOME SERVICES (AGENCE)

2201 BOURGES
41, ALLÉE EVARISTE GALOIS
18000 BOURGES

Téléphone : 02 48 20 04 06

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : veronique.silly@engie.com

Responsabilité légale :
BIGAUD YANNICK DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 16

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	10/12/2019
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	15/06/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	10/12/2019
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	09/10/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**

**AGENCE
QUALIBAT**

AGENCE D'ORLEANS
959, RUE DE LA BERGERESSE
CS 70606
45166 OLIVET CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.